



L'ARTRÉSISIEN

Le mot du Maire
Liliane ANDRÉ

L'ÉDITO !

N° 7 - SEPTEMBRE 2023

Chères Artrésiennes, chers Artrésiens,

La période estivale touche à sa fin, pour bon nombre d'entre vous, la reprise est déjà effectuée. J'espère que vos vacances vous ont permis de vous retrouver en famille et de passer d'agréables moments ensemble.

Dans ce bulletin municipal, vous retrouverez les activités organisées par les associations ainsi que les manifestations communales qui se sont déroulées pendant le premier semestre 2023. En mars, notre petit village a fait la une des journaux papier et télévisés, en effet, Artres fut la première commune à connaître les dépôts sauvages de pneus.

Grâce à une enquête menée conjointement par la gendarmerie et la police, le coupable a été identifié et sera jugé en octobre.

Ces incivilités méritent d'être punies sévèrement....

La hausse du coût de l'énergie, le contexte économique, la crise géopolitique nous avaient contraint à développer un plan de sobriété mis en place en janvier. D'ores et déjà, ce plan a porté ses fruits et permis de baisser de 30% la consommation électrique de l'éclairage public. Économies qui devraient se poursuivre puisque prudents face à l'inflation qui se profilait, nous avons limité nos projets d'investissement au remplacement des lampes sodium par des ampoules LED pour les rues du village non pourvues (soit 129 points lumineux).

Le montant de ce projet est de 97 967€ TTC.

Nous avons pour se faire sollicité divers organismes afin d'obtenir des subventions, celles-ci ont été accordées à hauteur :

- de 39 404€ par le Département (ADVB : Aide Départementale aux Villages et Bourgs)
- de 25 865€ de Fonds Vert (ETAT)
- de 9 653€ de FSIC (Fonds de Soutien aux Investissements Communaux Valenciennes Métropole)
- La part communale est de 23 045€

Ces travaux ont débuté en août.

... / ...



Se rendre en mairie
7 rue de la fabrique 59269 Artres



Lundi au Mercredi de 9h à 11h
Du Jeudi au Vendredi de 9h à 11h30
Lundi de 15h à 18h



Par téléphone
03.27.27.14.17



Horaires

Lundi au Mercredi de 9h à 11h
Jeudi et vendredi matin : de 9h à 11h30
mercredi et vendredi : de 15h à 17h
lundi : de 15h à 18h
Mardi et Jeudi après midi : Fermée



Par mail

mairie@artres.fr



www.artres.fr



Commune Artres

Si, aujourd'hui, nous sommes propriétaires d'une parcelle de 572m², rue Derrière Les Haies, la création d'un parking drainant prendra un peu plus de temps et ne verra sans doute le jour qu'en 2024 puisque nous sommes tributaires des lourdeurs administratives ; Néanmoins, une subvention nous a été accordée par le département de ...15 763€ dans le cadre de l'ADVB (Aide Départementale aux Villages et Bourgs).

Avec les conseillers municipaux , nous avons délibéré et décidé de ne pas augmenter les taxes locales afin de ne pas pénaliser les foyers artresiens.

Pour conclure, je vous fais part du **rapport de la trésorerie générale** qui stipule que **la gestion de la commune est saine**, on parle souvent d'une gestion en bon père de famille et bien là, il s'agira d'une gestion maîtrisée en bonne mère de famille !!!

Rapport de la trésorerie générale:

« *La situation de la commune d'Artres est saine.*

En dépit d'un niveau de recettes de fonctionnement faible (bases fiscales faibles), la commune parvient à dégager une capacité d'autofinancement nette comparable à la moyenne de sa strate départementale.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement est particulièrement remarquable dans le contexte inflationniste.

Le dynamisme des investissements est largement financé par des ressources propres ou des subventions.

Le recours à l'emprunt demeure marginal.

La commune dispose d'ailleurs de marges de manœuvre en matière d'endettement »

Bonne rentrée, votre maire Liliane André



La municipalité souhaite une très bonne rentrée aux enfants, aux enseignants et au personnel des écoles qui veillent chaque jour à l'éducation et au bien-être des enfants.

La composition des classes est la suivante:

Madame BASSEZ TPS-PS-MS : 19 élèves

Madame BERLEMONT GS-CP : 16 élèves

Monsieur FARINE CE1-CE2 : 19 élèves

Madame TYTGAT CM1-CM2 : 20 élèves

Monsieur FARINE est le directeur.

POINT FINANCES

L'exercice 2022 s'est soldé par un déficit de 167 946€ en section investissement qui s'explique par un reste à réaliser de 163 171€ correspondant au solde des subventions non perçues fin 2022 et à des dépenses non réalisées.

La section de fonctionnement affiche quant à elle un excédent de 126 974€ pour 2022 (soit un excédent cumulé de 474 947€).



Budget 2023

Lors de la séance du 6 avril 2023, le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, le budget primitif 2023.

En section de fonctionnement, le budget s'élève à **968 046 €**.

En section d'investissement, le budget s'élève à **672 416 €** pour couvrir les projets suivants :

- . Rénovation de l'éclairage public : remplacement des lampes sodium par des lampes LED,
- . Création de cavurnes,
- . Acquisition d'une parcelle de terrain pour aménagement d'un parking rue Derrière les Haies,
- . Travaux de voirie et réseaux divers (VRD) pour aménagement d'un espace multiservices et relocalisation du terrain de pétanque,
- . Matériel informatique

Ces investissements seront financés par les fonds propres de la commune mais aussi par les nombreuses subventions obtenues auprès de nos partenaires :

- . Etat : DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), Fonds Vert,
- . Département du Nord,
- . Valenciennes Métropole.



Taxes

Dernier point de ce budget, il n'y a pas d'augmentation de la fiscalité.

La disparition de la taxe d'habitation est compensée par la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, qui sera versée à la commune afin de conserver ses ressources.

TAXES	TAUX 2021	TAUX 2022
Taxe foncière sur bâti	40,20%	40,20%
	(20,91 commune+19,29 département)	
Taxe foncière sur non bâti	50,08%	50,08%

LES Z'HÉROS DÉCHET

Dans le cadre du programme des ateliers Z'héros Déchet organisés par Valenciennes Métropole, un atelier cosmétique gratuit a eu lieu le mercredi 17 mars à ARTRES.

Les participantes ont pu réaliser une recette au naturel pour prendre soin de soi avec des produits sains : un sérum visage pour une peau hydratée .



CHASSE À L'OEUF



Le samedi 8 avril, Madame la Cloche n'a pas failli à la traditionnelle chasse à l'œuf. Après avoir décoré l'arbre de Pâques, 74 enfants se sont élancés sur la place de la mairie pour trouver les œufs cachés.

Après avoir rendu leur récolte, ils ont reçu un sachet de friandises de Pâques et se sont restaurés
Un moment de joie et de bonheur partagé !



CÉRÉMONIE DES MÉDAILLES DU TRAVAIL



La médaille d'honneur du travail récompense l'ancienneté de services des salariés du **secteur privé**.

Ce lundi 1 mai, Liliane André a honoré quatre personnes :

La médaille d'honneur du travail comprend 4 échelons. Ils dépendent de l'ancienneté des services effectués :

- Médaille d'argent : 20 ans
- Médaille de vermeil : 30 ans
- Médaille d'or : 35 ans
- Grande médaille d'or : 40 ans



Médaille d'argent :

- ❖ Madame DEVIENNE LAETITIA
- ❖ Monsieur TURLET CYRIL
- ❖ Monsieur NORMAND VINCENT



Grande médaille d'Or:

- ❖ Monsieur VARINOT FRÉDÉRIC



La durée des services requise pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail est :

- **réduite de moitié pour les mutilés du travail dont le taux d'incapacité est compris entre 50 et 75 %.**
- **Lorsque le taux d'incapacité est au moins égal à 75 %:**

- l'échelon Argent est accordé: sans condition de durée de services ;
- l'échelon Vermeil est accordé: 5 ans après ;
- l'échelon Or : 4 ans après l'échelon Vermeil,
- et l'échelon Grand Or : 2 ans 1/2 après l'échelon Or.

- Ces médailles peuvent également être accordées après 18, 25, 30, 35 ans de services si l'activité exercée par les salariés présente un caractère de pénibilité (travail à la chaîne, en équipes successives...) et permet un départ à la retraite anticipé.



Cette journée fut également l'occasion de mettre à l'honneur Monsieur BERGAMINI PATRICK. Liliane lui a remis la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif.



Celle-ci lui a été décernée par le Préfet pour les services rendus et l'engagement bénévole en faveur de l'intérêt général.

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Le 8 mai 2023 marque le 78e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale en France et en Europe. Jour férié en mémoire de ses combattants, déportés, résistants, qui a coûté la vie à des dizaines de millions de personnes



La cérémonie du 8 Mai 1945 s'est déroulée par un défilé depuis la place de la Mairie vers le monument aux morts en présence des élus, des associations, des anciens combattants, des artrésiennes et artrésiens.

Madame le Maire a fait la lecture du discours du ministre de la défense.

Après une minute de silence suivi du chant de la Marseillaise, tous se sont retrouvés à la mairie pour clôturer cette cérémonie

FÊTE DE LA MUSIQUE



La municipalité a organisé la fête de la musique le vendredi 16 juin.

L'association **ACLT** assurait l'intendance au bar de la salle des fêtes pour que les Artresiens et public présents débarqués en grand nombre à partir de 19h30, puissent profiter pleinement de cette soirée grâce à un ciel dégagé et ensoleillé avec une « bonne mousse » (avec modération évidemment) pour étancher leur soif.

Deux groupes ont animé cette soirée: « **ZONE 51** », groupe originaire du village de ROMERIES et « **THE SMOKING SPEAKERS** » formation créée par l'association de STELLANTIS (ex-SMAN). L'association de l'école de musique d'Artres a également participé à cette manifestation communale en se produisant par un concert de piano suivi d'une chorale.

Ce fût un agréable moment musical pour tous.



FÊTE DE L'ÉCOLE

Le 24 juin, après une année scolaire studieuse, les enfants de l'école de la Rhônelle ont offert une journée de fête pour le plus grand plaisir des parents et des grands-parents.



Les familles ont pu admirer les danses, les ballets préparés avec grand soin par l'équipe enseignante des maternelles et des primaires.

L'APE a remis à chaque enfant un livre et les futurs collégiens ont reçu une calculatrice. La municipalité, quant à elle a offert aux élèves qui quittent l'école du village pour entrer en 6^{ème} une carte cadeau.

La fin de l'école primaire, un moment toujours marquant pour les élèves d'Artres !





Le vendredi 14 juillet 2023, une gerbe a été déposée au Monument aux Morts afin de commémorer la fête nationale en présence d'élus, de présidents et représentants d'associations et d'habitants de la commune.



Si le 14 juillet célèbre la prise de la Bastille, la loi du 6 juillet 1880 fait de cette date la journée de Fête Nationale annuelle.

Après le discours de Madame le Maire et l'interprétation de la Marseillaise chantée par la chorale de l'association « L'avenir d'ARTRES », le pot de l'amitié fut partagé dans la salle des mariages.



Les festivités se sont poursuivies par le buffet campagnard préparé par les élus, l'association CARPE DIEM et quelques bénévoles.

Des conditions météorologiques permirent l'installation des tables à l'extérieur où une centaine de convives purent apprécier et déguster les salades faites maison ainsi que diverses charcuteries.



Pendant ce temps, les équipes de joueurs de pétanque se sont rassemblées sur le terrain pour disputer des parties dignes de Pagnol.

Le tournoi de pétanque était organisé par la Truite Artrienne et remporta un franc succès, pas moins de 35 équipes étaient inscrites.





Le groupe IO « a mis le feu » et clôtura cette après-midi festive et conviviale.
Bon nombre de participants nous donnèrent rendez-vous à l'année prochaine et nous sommes prêts à renouveler cette manifestation pour la 4^{ème} édition !



VOS OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE VOISINAGE

Si vous possédez un jardin avec des arbres ou des arbustes, vous êtes tenu de les faire élaguer avant qu'ils ne commencent à empiéter sur le jardin de votre voisin. Si des branches dépassent, votre voisin peut **exiger en justice** qu'une taille soit réalisée, et ce, même si l'arbre risque de mourir à la suite de cette opération d'entretien délicate.



Par ailleurs, la loi impose une **distance minimale** entre la pose d'un arbre et la limite du jardin mitoyen: si l'arbre mesure jusqu'à deux mètres de hauteur, la limite séparative doit être au minimum de 50 cm.

Si la plantation est supérieure à deux mètres de hauteur, la distance doit être de deux mètres.

Vos droits par rapport à votre voisin

Si des brindilles, des ronces ou des petites racines venant de chez vous pénètrent dans le jardin de votre voisin à travers une haie mitoyenne, ce dernier a le droit de les couper lui-même. Par contre, si des branches de vos arbres dépassent de la **limite séparative** entre votre jardin et celui de votre voisin, sachez que celui-ci n'a pas le droit de les couper lui-même.

La plantation reste votre propriété, et c'est à vous qu'il appartient de prendre cette décision. Toutefois, votre voisin peut entreprendre une **action en justice** si vous ne répondez pas à votre obligation. Si vous êtes le voisin lésé par les branches venant du jardin d'à côté, il faudra simplement commencer par demander à votre voisin de le faire.

Si ce dernier refuse, envoyez-lui une lettre en recommandé avec accusé de réception. Si cela ne suffit toujours pas, vous devez saisir la *Commission départementale de conciliation*, avant, le cas échéant, de faire passer le litige en justice. Si la négligence de votre voisin refusant de faire élaguer ses arbres ou une haie mitoyenne a entraîné des dégradations chez vous, vous pouvez lui réclamer des **dommages et intérêts**.

Est-ce au propriétaire ou au locataire de procéder à l'élagage ?

Si le Code civil statue sur l'obligation de faire élaguer ses arbres pour ne pas nuire à son voisin, il ne précise pas, en revanche, si cette obligation incombe au propriétaire, ou bien, le cas échéant, au locataire. La **Cour de Cassation** a apporté une réponse à cette interrogation et c'est donc bien **au propriétaire** de faire effectuer la coupe des arbres disposés sur son terrain.

➤ Aucune plainte ne peut donc être déposée contre le locataire du terrain concerné.

Le cas particulier d'une intervention à proximité des lignes électriques

Lorsque les branches d'un arbre commencent à atteindre une ligne à haute tension, l'élagage est non seulement obligatoire, mais urgent. Selon le contexte de plantation de l'arbre, l'obligation d'élaguer appartiendra *soit au propriétaire de l'arbre, soit à ERDF*. Le propriétaire de l'arbre devra faire élaguer lui-même son arbre si celui-ci, planté en domaine privé, déborde sur le domaine public.



Tout intervention à proximité d'une ligne électrique doit être réalisée après l'autorisation d'ERDF, pour des raisons évidentes de **responsabilité en cas d'accident mortel**.



Qu'est-ce que le Pass'Sport ?



Le Pass'Sport est une **déduction de 50 euros** pour rejoindre un club éligible et pratiquer son sport favori.

La règle du jeu : **cette aide est personnelle et ne peut servir qu'une seule fois.**

PASS SPORT

Où l'utiliser ?



Le Pass'Sport peut être utilisé auprès des structures éligibles suivantes :

- **Les associations et structures affiliées aux fédérations sportives agréées par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.**
- **Les associations agréées JEP ou Sport et les structures du loisir sportif marchand (par exemple une salle de fitness, une salle d'escalade, un club de foot 5 ou une patinoire, etc.).**

Qui est concerné ?



Cette aide de l'État est destinée aux bénéficiaires nés entre :

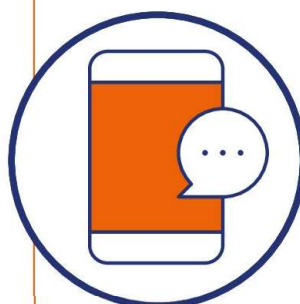
- **Le 16 septembre 2005 et le 31 décembre 2017** bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) 6 à 17 ans révolus.
- **Le 1^{er} juin 2003 et le 31 décembre 2017** bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) 6 à 19 ans révolus.
- **Le 16 septembre 1992 et le 31 décembre 2007** bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) 16 à 30 ans.
- **Les étudiants âgés au plus de 28 ans révolus** qui justifient être bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2023-2024.

PASS SPORT



PASS SPORT

Comment cela fonctionne ?



Fin août 2023, un email sera envoyé par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques aux jeunes et aux familles éligibles. **Cet email contiendra un code unique** Pass'Sport permettant de bénéficier d'une déduction de 50€ au moment de l'inscription dans un club sportif éligible.

Un portail « Pass'Sport » est d'ores et déjà en ligne où vous trouverez toutes les informations utiles : carte des clubs, sports proposés et dès la fin août la possibilité de récupérer votre code si vous l'avez perdu.

Rendez-vous dans le club de votre choix pour vous inscrire et bénéficier de l'aide Pass'Sport immédiate sur présentation de votre code personnel.

La famille du sport s'ouvre à vous, pour votre plaisir et votre bien-être.

PASS SPORT



Pour toute question concernant le dispositif et son fonctionnement, plus d'informations sur : www.pass.sports.gouv.fr

PASS SPORT

Nos conseils

Si une personne se présente à l'interphone ou à votre porte, **utilisez le viseur optique et l'entrebâilleur.**

Ne vous fiez pas aux brassards ou aux effets portés. Même si la personne est en uniforme, demandez-lui **une carte professionnelle, un ordre de mission ou un justificatif d'intervention.**

Si vous faites entrer une personne chez vous, essayez de **solliciter la présence d'un voisin et suivez la en permanence.**

Ne conservez pas trop d'argent liquide ou d'objets de valeur (bijoux...) chez vous et **ne divulguez jamais l'endroit où vous les cachez.**

Ne signez aucun document dont vous ne comprenez pas clairement le sens.

D'une manière générale, **ne restez pas seul**, gardez le contact avec vos voisins et votre entourage. Si possible, **conservez toujours un téléphone** à portée de main.

En cas de vol, d'urgence ou même de comportement suspect, un seul réflexe !



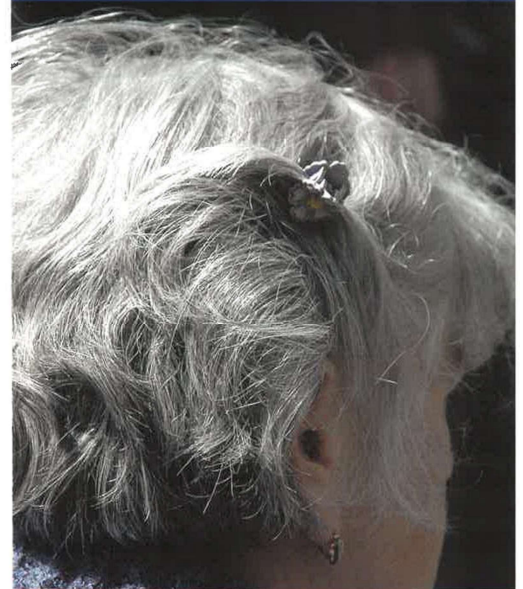
Gendarmes et policiers sont là pour assurer votre protection, n'hésitez donc pas à composer le 17. Ils interviendront le plus vite possible et pendant ce temps contactez un de vos voisins



Retrouvez-nous aussi sur Facebook : www.facebook.com/GendarmerieNord/

Seniors, contre les vols Vous n'êtes pas seuls !

Se prémunir
des vols par ruse



Fiche d'information
Gendarmerie du Nord

Qu'est ce qu'un vol par ruse ?

Le vol avec ruse ou encore vol au préjudice des personnes âgées est une forme de vol bien particulière, souvent non-violente mais qui repose sur la **tromperie.**

Comme son nom l'indique, ce sont les **personnes âgées** qui sont les principales victimes de ce genre d'escroquerie. En effet, les individus en cause basent leur action sur le fait que les seniors sont parfois :

- Isolés
- Dépendants
- Désinformés
- Physiquement affaiblis
- Détenteurs d'argent liquide ou d'objets de valeur mal protégés

Tous ces éléments font des seniors des **cibles idéales pour les voleurs** qui arrivent bien souvent à leurs fins par d'habiles subterfuges.

Le plus connu et le plus fréquent est le **vol à la fausse qualité.** Pour ce faire l'escroc se fait passer pour un agent de l'état ou d'une société de service publique (policier, facteur, représentant de la mairie...), il met ainsi sa victime en confiance, rentre chez elle et détourne son intention afin de la voler.

Exemples de vols

Les modes opératoires de ces criminels pour vous abuser sont **nombreux et variés** mais voici pour exemple deux cas récents :

1) Un homme se présente au domicile d'une dame âgée prétendant avoir 400 euros à lui remettre **de la part de la mairie.** Afin de pouvoir lui donner son chèque, il réclame une petite somme en liquide. La dame s'appretant à payer, il lui demande si elle a de la monnaie. Elle le laisse donc seul afin d'aller en chercher dans une autre pièce, à son retour l'homme et **son porte-monnaie** ont **disparu.**

2) Une personne se présente au domicile d'un senior en tant qu'**employé du service des eaux.** Il entre, sonde les murs et repart sans rien dérober. Quelques minutes plus tard un deuxième individu habillé en **fonctionnaire de police** et muni d'une carte avec un logo «POLICE» se présente à la porte. Il explique alors à cette dame qu'elle vient d'être victime d'un vol par ruse et qu'il a interpellé le faux agent des eaux. Il l'invite donc à vérifier que rien n'a été volé et lui demande où elle **cache ses bijoux et son argent.** Une fois cette information en sa possession, il lui est alors extrêmement facile de dérober les objets en question sans éveiller les soupçons.

L'opération «tranquillité seniors»

Elle a pour objectif de sensibiliser les seniors à leur sécurité. Si vous vous sentez menacé ou inquiet rapprochez-vous de votre brigade de gendarmerie, commissariat de police ou mairie. Des patrouilles seront organisées près de votre domicile quand cela est justifié.

La gendarmerie organise aussi régulièrement des réunions d'information sur la sécurité des seniors, n'hésitez pas à y prendre part !





Étudiants, adoptez les bons réflexes

Dès vos 18 ans, vous devenez un « assuré autonome », c'est-à-dire que vous n'êtes plus « ayant droit » de vos parents. Pour être vite et bien remboursé par l'Assurance Maladie, il y a quelques réflexes simples à adopter.

Créez votre compte ameli

Le compte ameli permet de mettre à jour vos informations personnelles et de réaliser plus de 40 démarches en ligne pour être mieux remboursé.

Transmettez vos informations bancaires (RIB)

Enregistrez votre relevé d'identité bancaire personnel sur votre compte ameli pour le remboursement de vos frais de santé.

Mettez à jour votre carte Vitale

Une fois par an minimum et à chaque changement de situation, dans certaines pharmacies.

Déclarez votre médecin traitant

Pour un meilleur suivi et remboursement.

Étudiants étrangers

Inscrivez-vous sur etudiant-etranger.ameli.fr afin de bénéficier de la prise en charge de vos frais de santé pendant la durée de vos études en France.

Pour en savoir plus rendez-vous sur [ameli](https://ameli.fr)

Vous n'avez pas encore de compte ameli ?

[Créez-le dès maintenant](https://ameli.fr) sur ameli.fr !

Cliquez sur **Compte ameli**, puis sur **Je crée mon compte** et laissez-vous guider.

Vous pouvez aussi télécharger, l'application ameli, l'Assurance Maladie



MES TIPS SANTE, LE COMPTE INSTAGRAM DE L'ASSURANCE MALADIE

À quoi sert la carte Vitale ? Pourquoi se faire dépister d'une IST ?
Doit-on toujours passer par son médecin traitant ?

Quiz, témoignages, vrai ou faux...

Le compte Instagram « Mes tips santé » répond de manière ludique et interactive aux questions santé que peut se poser un jeune.



S'abonner au compte Instagram « [Mes tips santé](https://www.instagram.com/mes_tips_sante) » de l'Assurance Maladie.



 [@mes_tips_santé](https://www.instagram.com/mes_tips_sante)

ASSOCIATION ARTRES EN LIESSE

ARTRES BROCANTE

250 exposants

2 AVRIL 2023

De 8 h00 à 16h00

Expo avicole

Particuliers : 5€ l'emplacement (10€ le jour même)

Professionnel (hors alimentaire) : 10€ l'emplacement

Inscriptions dès le 7 mars à : l'épicerie d'Artres

Horaires : 8h00-12h00 - 16h00-19h00

(Fermé lundi et mercredi après midi) 03 27 27 27 14

Prévoir photocopie de la carte d'identité

Buvette, frites, petite restauration

WC pour exposants I.P.N.S.

L'association Artres en Liesse organisait le 2 avril sa traditionnelle brocante avec une fois de plus 200 exposants. Le public est venue chiner malgré un temps mitigé.



La ducasse était présente sur la place de la mairie, pour le plus grand bonheur des enfants.

L'association ACLT a été sollicité pour tenir le stand buvette qui a été rapidement pris d'assaut pour se réchauffer avec une boisson chaude.



Les chineurs ont pu visiter l'exposition avicole qui se tenait dans la salle des fêtes, les jeunes visiteurs ont pu approcher les animaux.



ASSOCIATION ACLT

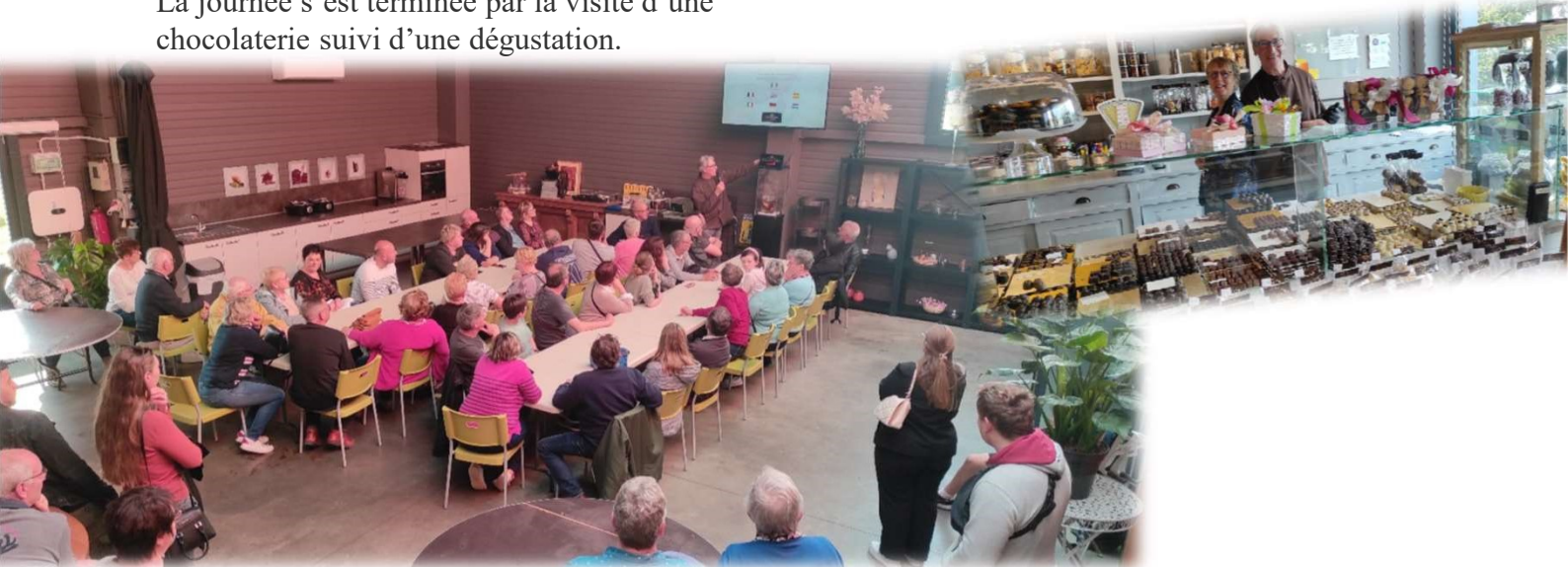
Le 13 mai, l'association ACLT a organisé une sortie touristique comprenant une visite de la brasserie Caracole, suivi d'une visite guidée de l'abbaye de Maredsous pour terminer avec les gourmandises belge.



Après avoir dégusté des bières de la brasserie Caracole, qui furent très appréciée, nous avons pris un repas dans l'Abbaye puis un guide très sympathique nous a fait découvrir l'abbaye et partagé sa passion. Tous furent très attentif aux explications !



La journée s'est terminée par la visite d'une chocolaterie suivi d'une dégustation.



ARTRES
Tous les lundis



Salle des Fêtes
7 rue de la Fabrique

17h00 à 18h30 (senior)
19h00 à 20h30 (Adultes)

Ch'ti savate club
BOXE FRANÇAISE



VERCHAIN MAUGRÉ
Tous les Jeudis



Salle des fêtes
Place du 8 mai 1945

17h00 à 18h30 (jeunes)
19h00 à 20h30 (Adultes)



ART, CULTURE, LOISIRS
ET TRADITIONS
DE LA COMMUNE D'ARTRES

Activités culturelles,
ludiques et sportives

**Marché
de Noël**
Bourse aux jouets
Puériculture
Boxe Française
**Repas
dansant**

Le but de notre association
est d'animer notre village, de favoriser
des rencontres entre les Artrésiens
et de contribuer à faire de notre village
un lieu où il fait bon vivre.

**DES LA RENTRÉE
VIENS BOXER !**



ACL
ARTRES
FF SAVATE
Contact: Philippe GRAND
06 82 45 41 14



Philippe Grand
Moniteur et
responsable du
Ch'ti savate club

La boxe française, aussi connue sous le nom de savate boxe française, se pratique uniquement avec les pieds et les poings. Les coups de tibia, de genou et de coude ne sont pas autorisés. Il s'agit de la seule boxe pieds-poings à être née en Europe.



ARTRES
BOURSE AUX JOUETS
PUERICULTURE

1^{er} DIMANCHE DE NOVEMBRE

de 9h30 à 17h00
www.artres.fr

Le week-end du **2 et 3 décembre**,
le marché de Noël aura lieu dans la salle des fêtes
Contact : Sabine BERGAMINI : 07 83 25 96 43



Bourse aux jouets :
le **dimanche 5 novembre** dans la salle des fêtes
Contact: Isabelle LEDIEU : 06 76 12 37 57

ASSOCIATION LA TRUITE ARTRIENNE

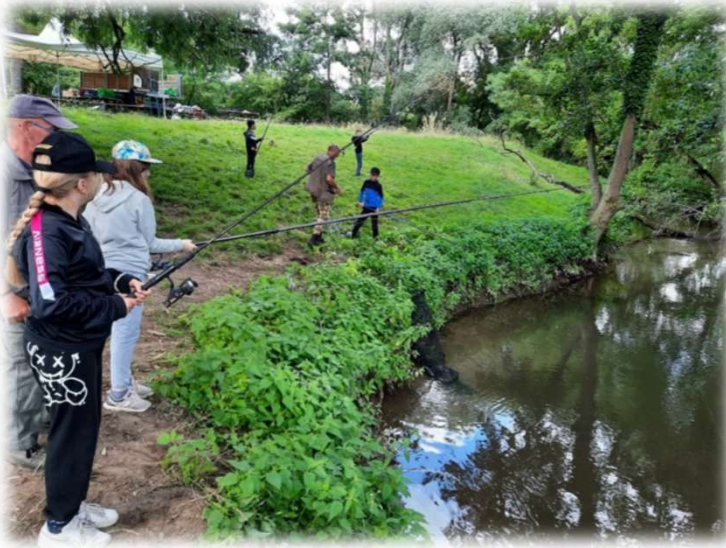
Notre Assemblée Générale au centre municipal.



Voici les activités depuis le début de l'année :

- L'AG le dimanche 26 février (ci-contre)
- *Le samedi 4 mars* : nettoyage des berges et des cours d'eau
- *Le jeudi 6 avril*: rempoissonnement
- *Le samedi 6 juin* : fête de la pêche
- *Le jeudi 6 juillet* : (ci-dessous) journée découverte de la pêche avec les enfants de l'école de la Rhône

Il va de soi que ces actions se déroulent avec la participation des adhérents et le soutien matériel de la municipalité. Le président de la « Truite Artrienne » Yvon Joigneux



L'association a également organisé le tournoi de pétanque à l'occasion de la fête National du 14 juillet !



ASSOCIATION L'ÉCOLE DE MUSIQUE

L'école de musique se prépare à rentrer... dans sa centième année !

Cette année se termine sur un très bon rythme pour tous les élèves, et aussi pour les professeurs.

Les activités étaient variées, aussi bien collectives (solfège, de différents niveaux, et chorale) qu'individuelles : cours de guitare, de flûte traversière et de piano. Le corps enseignant était constitué de Felix Ali-Mehmeti (chorale), Melvin Barastier (piano et classe de solfège, arrivé en octobre), Manuel Da Silva (guitare électrique et guitare sèche), Samuel Jette (classes de solfège) et Agathe Pulliat (flûte traversière).

Cette année a été marquée par deux événements:

Le samedi 10 décembre avait lieu le concert de Noël, pendant lequel les professeurs et des élèves s'étaient produits devant un public enthousiaste, venu en nombre, un public aussi chaud que l'étaient le chocolat et le vin chaud traditionnel, servis durant le pot de l'amitié qui avait clôturé cette belle soirée. Comme à l'accoutumée, les certificats de l'année précédente ont été remis.

Le samedi 3 juin, c'était le sommet de la saison : l'audition de fin d'année de l'école de musique, pendant lequel tous les élèves ont donné un aperçu des morceaux préparés durant toute l'année. La chorale est même devenue géante quand la salle a repris en cœur les refrains.



Les félicitations vont à tous les élèves pour cette année réussie, à tous les professeurs qui les ont accompagnés, conseillés et encouragés tout au long de l'année, sans oublier les parents d'élèves toujours très attentionnés.

Pour le pot de l'amitié qui a suivi, comme pour celui de décembre, les mamans et autres maîtres cuisinières et cuisiniers avaient sorti le grand jeu ! Quelques moments musicaux sont visibles en photos.



Les félicitations vont à tous les élèves pour cette année réussie, à tous les professeurs qui les ont accompagnés, conseillés et encouragés tout au long de l'année, sans oublier les parents d'élèves toujours très attentionnés.

La nouvelle année musicale 2023-24 est déjà en cours de préparation... L'école de musique d'Artres, l'association « Société L'Avenir », ayant été créée en 1924, sera très bientôt... dans sa centième année !



Pour l'année à venir, veuillez SVP manifester votre intérêt par courriel à : ecole.musique.artres@ik.me

pour recevoir le formulaire de pré-inscription.

La pré-inscription est obligatoire pour recevoir la convocation pour l'inscription.

Reprise des cours prévue début octobre.

Trouvez l'école de musique en images sur :

<https://www.artres.fr/bien-vivre-a-artres/associations/lavenir-dartres>

ASSOCIATION LES ABEILLES DE L'ÉCAILLON

SAMEDI 6 MAI 2023
8H - 13H
Place de la mairie d'Artes

Troc plantes

Contact : 07 86 98 85 87

Graines Boutures
plants Semis



Atelier bougies

« Le jardin, c'est du partage »

Venez nombreux échanger* le surplus de vos jardins : plants, semis, graines, bulbes, fleurs, plantes, légumes, arbustes, plantes aromatiques... outils, livres, revues, pots, jardinières...

* échange donc gratuite totale

association les abeilles de l'écaillon

Le troc de plante est la première activité lancée par la nouvelle association du village « Les Abeilles de l'Ecaillon » que préside Denis Fromont.

Il s'agissait d'une rencontre entre particuliers où l'on pouvait échanger des plants en surplus, des boutures d'arbustes, de vivaces afin de donner une deuxième chance à ces plantes pour qu'elles puissent s'épanouir dans un autre jardin.

Cette première était assez mitigée en terme de visiteurs et l'association espère plus de monde pour la prochaine manifestation.



Ce fut l'occasion de présenter un atelier de bougie



ASSOCIATION CARPE DIEM



13ème RUN & BIKE: 4 JUIN 2023



Le 4 juin, **101 équipes** (soit 202 participants) se sont élancées sur les 3 parcours proposés :

- la CHTI BOUCLE : 13 équipes
- La BOUCLETTE : 37 équipes
- La BOUCLE ARTRESIENNE : 51 équipes

Des conditions météorologiques optimales en ce 4 juin 2023, une participation inférieure à l'an dernier mais n'était ce pas le jour de la fête des Mères....

Cette 13ème édition s'est déroulée dans une très bonne ambiance familiale et conviviale. Si certains participent pour réaliser « un temps », de nombreux duos viennent afin de découvrir et sillonner notre belle campagne artresienne .





A l'arrivée, les participants de LA BOUCLETTE et de LA BOUCLE ARTRESIENNE ont reçu une **casquette**. Pour récupérer des efforts fournis, « les hôtes du ravitaillement » distribuait une collation. Une tombola tirée avec les dossards a permis à de nombreux coureurs de rentrer avec un lot supplémentaire.



LES RESULTATS :

Bouclette (7km)

- 1-** PREIN Thomas / MONTI Valentin : 27'55"
- 2-** TAINE Emilien / TAINE Albert : 29'49"
- 3-** BRIFFAUT Nicolas / BRIFFAUT Steve : 30'19"

1ère Féminine- BUESSINGER Méline / BUESSINGER Emilie: 32'19" (5ème au classement général)

1ère Mixte - TAINE Elodie / LEFEBVRE Vincent : 33'29" (7ème au classement général)

Boucle Artrésienne (14km)

- 1-** DEBOUCQ François / DEFOORT Timothée : 44'03"
- 2-** VERDIERE Sylvain / MARION Christophe : 44'04"
- 3-** MAYEUR Johan / MERESSE Fabien : 49'29"

1ère Mixte - CHOPIN Xavier / CHOPIN Ingrid : 50'08" (4ème au classement général)

1ère Féminine - FLAMENT Sandrine / DURIN Brigitte : 1h 10'53" (37ème au classement général)

Pour la CH'TI BOUCLE , chaque concurrent a reçu une **casquette** et un **ballon**. Une collation et une brioche les attendaient à l'arrivée.

Une belle participation sur ce parcours de 900m où 13 équipes ont fait le tour du centre-bourg . Voir ces enfants impatients de prendre le départ, se donner au jeu de la compétition est toujours attendrissant.



Le RUN & BIKE ne serait pas ce qu'il est sans le soutien des commerçants, des artisans, des bénévoles.

Un grand merci à tous les bénévoles qui donnent de leur temps en se postant comme « signaleurs » et qui sécurisent les parcours.

Merci aussi à toutes celles et ceux qui accueillent les participants.

Merci encore aux photographes qui réalisent de super clichés.

Enfin merci à tous de nous permettre de réaliser une belle manifestation sportive et conviviale.



Une date à retenir !
**DIMANCHE 2 JUIN 2024 14ème
RUN & BIKE d'ARTRES !**

